



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Evolution des effectifs de la DSNA à l'aéroport Chambéry Savoie Mont-Blanc

Question écrite n° 19281

### Texte de la question

Mme Émilie Bonnivard attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur l'évolution des effectifs opérationnels de la direction des services de la navigation aérienne (DSNA) de l'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc. Cette plateforme aérienne est l'une des toutes premières en France pour l'aviation d'affaires. Elle a passé le cap des 200 000 passagers avec un important trafic hivernal contribuant à l'attractivité touristique internationale des domaines skiables savoyards et donc aux recettes fiscales du pays, comme elle contribue à sa balance des paiements. L'existence de cette plateforme est aussi un facteur positif pour une desserte rapprochée des stations de montagne, évitant un trafic supplémentaire sur les axes routiers d'accès à la Savoie, régulièrement saturés. Les perspectives d'évolution des effectifs opérationnels mis à disposition par la direction des services de la navigation aérienne font état d'une réduction pour les saisons hivernales prochaines, incompatibles avec la stratégie de développement de vols en semaine mise en place par l'exploitant de cette plateforme, les compagnies aériennes et les opérateurs touristiques. Cette situation de réduction des effectifs aboutirait en effet à une quasi-obligation de fermeture de l'aéroport une journée par semaine, ce qui serait hautement préjudiciable au trafic de l'aviation d'affaires qui constitue un vecteur fort de la rentabilité de cet équipement. En conséquence, elle l'interroge sur les moyens qu'elle compte prendre afin d'assurer la desserte régulière et en toute sécurité de l'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc. Cet équipement est déjà contraint par des paramètres communs de circulation avec l'aéroport d'Annecy Meythet, dont la gestion pourrait introduire peu de souplesse afin de disposer de créneaux non ou sous-utilisés par cette dernière plateforme en haute période touristique.

### Texte de la réponse

L'organisme de contrôle de Chambéry, responsable de la gestion des approches des aérodromes d'Annecy-Meythet et de Chambéry-Aix-les-Bains et du contrôle d'aérodrome de Chambéry, a fonctionné toute l'année 2018 à son effectif nominal de quatorze agents qualifiés. Ses heures d'ouverture sont très étendues de 8h du matin à 21h le soir, 7 jours sur 7, pouvant aller jusqu'à 23h les samedis de la saison hivernale. En dépit d'un agent en incapacité temporaire pour des raisons de santé depuis janvier 2019, les services de contrôle aérien ont été rendus de façon nominale pendant toute la saison hivernale 2018/2019 et le seront jusqu'au début de la prochaine saison hivernale 2019/2020. Les départs d'un agent en septembre 2019 suite à la campagne de mutation interne de fin 2018 et vraisemblablement d'un autre en avril 2020 dans le cadre d'un rapprochement de conjoint vont conduire à une baisse temporaire des effectifs qualifiés de l'organisme de Chambéry. Dans un contexte d'augmentation globale du trafic aérien et de maîtrise des ressources humaines dans la fonction publique, la direction des services de la navigation aérienne gère ses personnels de la façon la plus fine possible et il ne lui est pas possible d'affecter systématiquement des agents en surnombre comme cela a pu être le cas à Chambéry ces dernières années lorsque le nombre de départs anticipés et d'agents en formation était important. En dépit de ce contexte global difficile, la direction générale de l'aviation civile (DGAC) est soucieuse d'accompagner au mieux le développement économique et touristique de la Savoie. Il a donc été décidé de recruter deux contrôleurs aériens pour pallier ces départs. Ils devraient rejoindre l'organisme en mai et

août 2020 avec une qualification opérationnelle prévue respectivement fin 2020 et fin 2021. Dans l'attente de cette remontée attendue des effectifs, la gestion des deux prochaines saisons hivernales va nécessiter une optimisation de l'organisation du temps de travail des équipes de contrôleurs aériens en donnant une priorité absolue à l'accueil des vols commerciaux lors des week-ends de la période du 15 décembre au 15 avril. Pour les journées du lundi au jeudi, les horaires du service de contrôle, et notamment les possibilités d'extensions d'horaires, pourront ponctuellement être aménagés sans exclure un recours, le plus rarement possible, à des fermetures du service de contrôle aérien. Ces fermetures très ponctuelles ne toucheront pas les journées du vendredi au dimanche et seront limitées à un maximum de 5 journées pour la totalité de la prochaine saison hivernale. Ces aménagements seront définis en fonction du trafic prévisionnel connu et des besoins des principaux clients de l'aéroport. Afin de pallier les éventuelles restrictions d'ouverture, il est également envisageable pour l'exploitant aéroportuaire de mettre en place un service complémentaire de type AFIS (information de vols). Ce type de service peut sécuriser l'accessibilité de l'aérodrome pour l'aviation d'affaires et l'aviation générale en dehors des heures d'ouverture du contrôle aérien. S'agissant de la facilitation mise en place sous l'égide de l'organisme indépendant COHOR pour gérer au mieux le volume de vols acceptable en toute sécurité par le service de contrôle d'approche commun à l'aéroport de Chambéry et d'Annecy, elle permet aujourd'hui de programmer au mieux, dans l'intérêt collectif de l'ensemble des acteurs du transport aérien commercial, le flux des vols sur ces deux plateformes. La gestion en temps réel des opérations par nos centres de contrôle permet d'introduire le niveau de souplesse requis et d'utiliser au mieux l'ensemble des créneaux horaires au bénéfice des compagnies aériennes. Enfin, la DGAC travaille, à recruter au niveau national des contrôleurs aériens supplémentaires et à mettre en place des mesures d'organisation du temps de travail permettant de faire face à l'avenir à des difficultés conjoncturelles comme pourra les connaître dans les mois à venir l'organisme de Chambéry.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Émilie Bonnivard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19281

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** [Transports](#)

**Ministère attributaire :** [Transports](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 avril 2019](#), page 4033

**Réponse publiée au JO le :** [3 décembre 2019](#), page 10610